

Jeudi 12 mai 2022

Covid-19 : Fin de l'obligation du port du masque en intérieur

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire qui confirme une circulation contenue du virus, le Prince Souverain, sur proposition de Son Gouvernement, décide de **la levée de l'obligation du port du masque en intérieur à compter du vendredi 13 mai**.

Concrètement, le port du masque ne sera donc plus imposé, tant pour les personnels que pour les visiteurs, dans les commerces et autres lieux fermés accueillant du public en Principauté.

Le port du masque demeure toutefois obligatoire dans les établissements de santé, les structures d'hébergement pour les personnes âgées, ainsi que dans les transports publics, les taxis et les véhicules de grande remise, et ce, pour toute personne à partir de 5 ans.

Par ailleurs, l'usage du masque reste fortement recommandé dans les lieux clos pour les personnes à risque ou lors d'un grand rassemblement.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le Gouvernement princier pourra adapter le dispositif sanitaire.